

RCS : AGEN
Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00172
Numéro SIREN : 379 583 651
Nom ou dénomination : "CABINET AVIANO ET ASSOCIES" STE D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES (VOIR OBSERVATIONS)

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2022 sous le numéro de dépôt 3561

« CABINET AVIANO ET ASSOCIES »
STE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 1 rue Félix Aunac, 47000 AGEN
379 583 651 RCS AGEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2022
--

L'an deux-mille vingt-deux, le vingt mai,
A 13 heures 30,

Les associés de la société CABINET AVIANO ET ASSOCIES se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur simple convocation verbale faite du Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claudio AVIANO, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Hélène AVIANO est désignée comme secrétaire.

La société TRIAXE, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 50000 actions sur les 50000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- la demande d'agrément,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Autorisation de cessions d'actions,
- Démission d'un Directeur Général sans remplacement,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Autorisation de cession de participations,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'autoriser les cessions par Messieurs Claudio AVIANO et Ludovic AVIANO, au profit de Monsieur Sébastien BONNEFONT, demeurant lieu-dit Coucuts, route de Saint-Arnaud, 47480 PONT-DU-CASSE, de CENTS (100) actions chacun, leur appartenant dans le capital de la Société, pour un montant de 4 710 euros par cession.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Sébastien BONNEFONT de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour et lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion passée dans le cadre de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Claudio AVIANO de son mandat de Président à compter de ce jour, le remercie pour les services rendus à la Société, lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion passée et nomme en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Sébastien BONNEFONT

Né à MIELAN (32) le 03 mai 1972,

Demeurant lieudit Coucuts, route de Saint-Arnaud, 47480 Pont-du-Casse,

De nationalité française,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, autorise la Directrice Générale, Madame Hélène AVIANO, à céder les 1 000 actions détenues par la société CABINET AVIANO ET ASSOCIES dans la société UNION TRANSACTION, SAS au capital de 20 000 euros, siège social sis 1, rue Albert Ferrasse, ZAC de Trenque, 47550 BOE, immatriculée sous le numéro 514 302 413 RCS AGEN, moyennant le prix global de 10 000 euros.

A cet effet, elle confère tous pouvoirs à Madame Hélène AVIANO, Directrice Générale, pour signer tous actes, recevoir toutes sommes et en donner quittance, consentir toutes garanties éventuelles et généralement faire le nécessaire au nom et pour le compte de notre Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

CINQUIEME RÉOLUTION

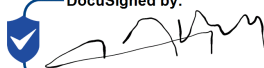
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

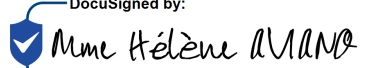
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
M Claudio AVIANO

DocuSigned by:

DBD02E30A86B4C9...

La secrétaire
Mme Hélène AVIANO

DocuSigned by:

22CD4C7C38D7416...